

20231228 Mediapart

<https://www.mediapart.fr/journal/international/281223/au-niveau-europeen-un-pacte-migratoire-dangereux-et-deconnecte-de-la-realite>

Au niveau européen, un pacte migratoire « dangereux » et « déconnecté de la réalité »

Sara Prestianni, du réseau EuroMed Droits, et Tania Racho, chercheuse spécialiste du droit européen et de l'asile, alertent, dans un entretien à deux voix, sur les risques de l'accord trouvé au niveau européen et qui sera voté au printemps prochain.

[Nejma Brahim](#)

28 décembre 2023 à 16h58

Après trois années de discussions, un accord a été trouvé par les États membres sur le pacte européen sur la migration et l'asile la semaine dernière. En France, cet événement n'a trouvé que peu d'écho, ému par la loi immigration votée au même moment et dont les effets sur les étrangers pourraient être dramatiques.

Pourtant, le pacte migratoire européen comporte lui aussi son lot de mesures dangereuses pour les migrant-es, entre renforcement des contrôles aux frontières, tri express des demandeurs d'asile, expulsions facilitées des « indésirables » et sous-traitance de la gestion des frontières à des pays tiers. Sara Prestianni, responsable du plaidoyer au sein du réseau EuroMed Droits, estime que des violations de droits humains seront inévitables et invite à la création de voies légales qui permettraient de protéger les demandeurs d'asile.

La chercheuse Tania Racho, spécialiste du droit européen et de l'asile et membre du réseau Désinfox-Migrations, répond qu'à aucun moment les institutions européennes « *ne prennent en compte les personnes exilées* », préférant répondre à des « *objectifs de gestion des migrations* ». Dans un entretien croisé, elles alertent sur les risques d'une approche purement « *sécuritaire* », qui renforcera la vulnérabilité des concernés et les mettra « *à l'écart* ».



Sara Prestianni (à gauche) et Tania Racho (à droite). © Photomontage Armel Baudet / Documents Mediapart

Mediapart : Le pacte migratoire avait été annoncé par la Commission européenne en septembre 2020. Il aura fait l'objet de longues tergiversations et de blocages. Était-ce si difficile de se mettre d'accord à 27 ?

Tania Racho : Dans l'état d'esprit de l'Union européenne (UE), il fallait impérativement démontrer qu'il y a une gestion des migrations aux frontières extérieures pour rassurer les États membres. Mais il a été difficile d'aboutir à un accord. Au départ, il y avait des mesures pour des voies sécurisées d'accès à l'Union avec plus de titres économiques : ils ont disparu au bénéfice d'une crispation autour des personnes en situation irrégulière.

Sara Prestianni : La complexité pour aboutir à un accord n'est pas due à la réalité des migrations mais à l'instrumentalisation du dossier par beaucoup d'États. On l'a bien vu durant ces trois années de négociations autour du pacte : bien que les chiffres ne le justifiaient pas, le sujet a été fortement instrumentalisé. Le résultat, qui à nos yeux est très négatif, est le reflet de ces stratégies : cette réforme ne donne pas de réponse au phénomène en soi, mais répond aux luttes intestines des différents États.

La répartition des demandeurs d'asile sur le sol européen a beaucoup clivé lors des débats. Pourquoi ?

Sara Prestianni : D'abord, parce qu'il y a la fameuse réforme du règlement Dublin [*qui impose aux exilés de demander l'asile dans le pays par lequel ils sont entrés dans l'UE - ndlr*]. Ursula von der Leyen [*présidente de la Commission - ndlr*] avait promis de « dépasser Dublin ». Il est aujourd'hui renforcé. Ensuite, il y a la question de la solidarité. La redistribution va finalement se faire à la carte, alors que le Parlement avait tenté de revenir là-dessus. On laisse le choix du paiement, du support des murs et des barbelés aux frontières internes, et du financement de la dimension externe. On est bien loin du concept même de solidarité.

On met en place des centres de tri des gens aux frontières. C'est d'une violence sans nom.
Tania Racho

Tania Racho : L'idée de Dublin est à mettre à la poubelle. Pour les Ukrainiens, ce règlement n'a pas été appliqué et la répartition s'est faite naturellement. La logique de Dublin, c'est qu'une personne qui trouve refuge dans un État membre ne peut pas circuler dans l'UE (sans autorisation en tout cas). Et si elle n'obtient pas l'asile, elle n'est pas censée pouvoir le demander ailleurs. Mais dans les faits, quelqu'un qui voit sa demande d'asile rejetée dans un pays peut déposer une demande en France, et même obtenir une protection, parce que les considérations ne sont pas les mêmes selon les pays. On s'interroge donc sur l'utilité de faire subir des transferts, d'enfermer les gens et de les priver de leurs droits, de faire peser le coût de ces transferts sur les États... Financièrement, ce n'est pas intéressant pour les États, et ça n'a pas de sens pour les demandeurs d'asile.

D'ailleurs, faut-il les répartir ou leur laisser le libre choix dans leur installation ?

Tania Racho : Cela n'a jamais été évoqué sous cet angle. Cela a du sens de pouvoir les laisser choisir, parce que quand il y a un pays de destination, des attaches, une communauté, l'intégration se fait mieux. Du point de vue des États, c'est avant tout une question d'efficacité. Mais là encore on ne la voit pas. La Cour européenne des droits de l'homme a constaté, de manière régulière, que l'Italie ou la Grèce étaient des États défaillants concernant

les demandeurs d'asile, et c'est vers ces pays qu'on persiste à vouloir renvoyer les personnes dublinées.

Sara Prestianni : Le règlement de Dublin ne fonctionne pas, il est très coûteux et produit une errance continue. On a à nouveau un échec total sur ce sujet, puisqu'on reproduit Dublin avec la responsabilité des pays de première entrée, qui dans certaines situations va se prolonger à vingt mois. Même les liens familiaux (un frère, une sœur), qui devaient permettre d'échapper à ce règlement, sont finalement tombés dans les négociations.

En quoi consiste le pacte pour lequel un accord a été trouvé la semaine dernière ?

Sara Prestianni : Il comporte plusieurs documents législatifs, c'est donc une réforme importante. On peut évoquer l'approche renforcée des *hotspots* aux frontières, qui a pourtant déjà démontré toutes ses limites, l'enfermement à ciel ouvert, l'ouverture de centres de détention, la procédure d'asile accélérée, le concept de pays tiers sûr que nous rejetons (la Tunisie étant [l'exemple cruel](#) des conséquences que cela peut avoir), la solidarité à la carte ou encore la directive sur l'« instrumentalisation » des migrants et le concept de force majeure en cas d'« arrivées massives », qui permet de déroger au respect des droits. L'ensemble de cette logique, qui vise à l'utilisation massive de la détention, à l'expulsion et au tri des êtres humains, va engendrer des violations de droits, l'exclusion et la mise à l'écart des personnes.

Tania Racho : On met en place des centres de tri des gens aux frontières. C'est d'une violence sans nom, et cette violence est passée sous silence. La justification du tri se fait par ailleurs sur la nationalité, en fonction du taux de protection moyen de l'UE, ce qui est absurde car le taux moyen de protection varie d'un pays à l'autre sur ce critère. Cela porte aussi une idée fautive selon laquelle seule la nationalité prévaudrait pour obtenir l'asile, alors qu'il y a un paquet de motifs, comme l'orientation sexuelle, le mariage forcé ou les mutilations génitales féminines. Difficile de livrer son récit sur de tels aspects après un parcours migratoire long de plusieurs mois dans le cadre d'une procédure accélérée.



Un exilé secouru par l'Ocean Viking débarque au port d'Augusta, en Sicile, en janvier 2021. © Nejma Brahim / Mediapart.

Comment peut-on opérer un tri aux frontières tout en garantissant le respect des droits des personnes, du droit international et de la Convention de Genève relative aux réfugiés ?

Tania Racho : Aucune idée. La Commission européenne parle d'arrivées mixtes et veut pouvoir distinguer réfugiés et migrants économiques. Les premiers pourraient être accueillis dignement, les seconds devraient être expulsés. Le rush dans le traitement des demandes n'aidera pas à clarifier la situation des personnes.

Sara Prestianni : Ils veulent accélérer les procédures, quitte à les appliquer en détention, avec l'argument de dire « Plus jamais [Moria](#) » [*un camp de migrants en Grèce incendié – ndlr*]. Mais, ce qui est reproduit ici, c'est du pur Moria. En septembre, quand [Lampedusa](#) a connu 12 000 arrivées en quelques jours, ce pacte a été vendu comme *la* solution. Or tel qu'il est proposé aujourd'hui, il ne présente aucune garantie quant au respect du droit européen et de la Convention de Genève.

On s'enfoncé dans des situations dramatiques qui ne feront qu'augmenter le tarif des passeurs et le nombre de morts en mer.

Tania Racho

Quels sont les dangers de l'externalisation, qui consiste à sous-traiter la gestion des frontières ?

Sara Prestianni : Alors que se négociait le pacte, on a observé une accélération des accords signés avec la Tunisie, l'Égypte ou le Maroc. Il y a donc un lien très fort avec [l'externalisation](#), même si le concept n'apparaît pas toujours dans le pacte. Là où il est très présent, c'est dans la notion de pays tiers sûr, qui facilite l'expulsion vers des pays où les migrants pourraient avoir des liens.

On a tout de même l'impression que ceux qui ont façonné ce pacte ne sont pas très proches du terrain. Prenons l'exemple des Ivoiriens qui, à la suite des discours de haine en Tunisie, ont fui pour l'Europe. Les États membres seront en mesure de les y renvoyer car ils auront *a priori* un lien avec ce pays, alors même qu'ils risquent d'y subir des violences. L'Italie négocie avec l'Albanie, le Royaume-Uni tente coûte que coûte de maintenir son [accord avec le Rwanda](#)... Le risque, c'est que l'externalisation soit un jour intégrée à la procédure l'asile.

Tania Racho : J'ai appris récemment que le pacte avait été rédigé par des communicants, pas par des juristes. Cela explique combien il est déconnecté de la réalité. Sur l'externalisation, le non-refoulement est prévu par le traité sur le fonctionnement de l'UE, noir sur blanc. La Commission peut poursuivre l'Italie, qui refoule des personnes en mer ou signe ce type d'accord, mais elle ne le fait pas.

Quel a été le rôle de l'Italie dans les discussions ?

Sara Prestianni : L'Italie a joué un rôle central, menaçant de faire blocage pour l'accord, et en faisant passer d'autres dossiers importants à ses yeux. Cette question permet de souligner combien le pacte n'est pas une solution aux enjeux migratoires, mais le fruit d'un rapport de force entre les États membres. L'Italie a su instrumentaliser le pacte, en faisant du chantage.

Le pacte n'est pas dans son intérêt, ni dans celui des pays de premier accueil, qui vont devoir multiplier les enfermements et continuer à composer avec le règlement Dublin. Mais d'une certaine manière, elle l'a accepté avec la condition que la Commission et le Conseil la suivent, ou en tout cas gardent le silence, sur l'accord formulé avec la Tunisie, et plus récemment avec l'Albanie, alors même que ce dernier viole le droit européen.

Tania Racho : Tout cela va aussi avoir un coût – les centres de tri, leur construction, leur fonctionnement –, y compris pour l’Italie. Il y a dans ce pays une forme de double discours, où on veut d’un côté dérouter des bateaux avec une centaine de personnes à bord, et de l’autre délivrer près de 450 000 visas pour des travailleurs d’ici à 2025. Il y a une forme illogique à mettre autant d’énergie et d’argent à combattre autant les migrations irrégulières tout en distribuant des visas parce qu’il y a besoin de travailleurs étrangers.



Porta d’Europa, symbole de Lampedusa, porte de l’Europe. © Photo Nejma Brahim / Mediapart

Le texte avait été présenté, au départ, comme une réponse à la « crise migratoire » de 2015 et devait permettre aux États membres d’être prêts en cas de situation similaire à l’avenir. Pensez-vous qu’il tient cet objectif ?

Tania Racho : Pas du tout. Et puisqu’on parle des Syriens, rappelons que le nombre de personnes accueillies est ridicule (un million depuis 2011 à l’échelle de l’UE), surtout lorsqu’on le compare aux Ukrainiens (10 millions accueillis à ce jour). Il est assez étonnant que la comparaison ne soit pas audible pour certains. Le pacte ne résoudra rien, si ce n’est dans le narratif de la Commission européenne, qui pense pouvoir faire face à des arrivées mixtes.

On a les bons et mauvais exilés, on ne prend pas du tout en compte les personnes exilées, on s’arrête à des objectifs de gestion alors que d’autres solutions existent, comme la délivrance de visas humanitaires. Elles sont totalement ignorées. On s’enfonce dans des situations dramatiques qui ne feront qu’augmenter le tarif des passeurs et le nombre de morts en mer.

Il y aura une instrumentalisation des migrations et de l’asile, comme un outil de propagande, loin de la réalité du terrain.

Sara Prestianni

Sara Prestianni : Si une telle situation se présente de nouveau, le règlement « crise » sera appliqué et permettra aux États membres de tout passer en procédure accélérée. On sera donc dans un cas de figure bien pire, car les entraves à l’accès aux droits seront institutionnalisées. C’est en cela que le pacte est dangereux. Il légitime toute une série de violations, déjà commises par la Grèce ou l’Italie, et normalise des pratiques illégales. Il occulte les mesures harmonisées d’asile, d’accueil et d’intégration. Et au lieu de pousser les États à négocier avec les pays de la rive sud, non pas pour renvoyer des migrants ou financer des barbelés mais pour ouvrir des voies légales et sûres, il mise sur une logique sécuritaire et excluante.

Cela résonne fortement avec la loi immigration votée en France, supposée concilier « humanité » et « fermeté » (le pacte européen, lui, prétend concilier « responsabilité » et « solidarité »), et qui mise finalement tout sur le répressif. Un accord a été trouvé sur les deux textes au même moment, peut-on lier les deux ?

Tania Racho : Dans les deux cas, la seule satisfaction a été d'avoir un accord, dans la précipitation et dans une forme assez particulière, entre la commission mixte paritaire en France et le trilogue au niveau européen. Ce qui est intéressant, c'est que l'adoption du pacte va probablement nécessiter des adaptations françaises. On peut lier les deux sur le fond : l'idée est de devoir gérer les personnes, dans le cas français avec un accent particulier sur la criminalisation des étrangers, qu'on retrouve aussi dans le pacte, où de nombreux outils visent à lutter contre le terrorisme et l'immigration irrégulière. Il y a donc une même direction, une même teinte criminalisant la migration et allant dans le sens d'une fermeture.

À lire aussi

[Loi immigration : la course aux droites extrêmes](#)

27 novembre 2023

[Immigration : une loi qui bafoue les droits les plus fondamentaux](#)

19 décembre 2023

Sara Prestianni : Les États membres ont présenté l'adoption du pacte comme une grande victoire, alors que dans le détail ce n'est pas tout à fait évident. Paradoxalement, il y a eu une forme d'unanimité pour dire que c'était la solution. La loi immigration en France a créé plus de clivages au sein de la classe politique. Le pacte pas tellement, parce qu'après tant d'années à la recherche d'un accord sur le sujet, le simple fait d'avoir trouvé un deal a été perçu comme une victoire, y compris par des groupes plus progressistes. Mais plus de cinquante ONG, toutes présentes sur le terrain depuis des années, sont unanimes pour en dénoncer le fond.

Le vote du pacte aura lieu au printemps 2024, dans le contexte des élections européennes. Risque-t-il de déteindre sur les débats sur l'immigration ?

Tania Racho : Il y aura sans doute des débats sur les migrations durant les élections. Tout risque d'être mélangé, entre la loi immigration en France, le pacte européen, et le fait de dire qu'il faut débattre des migrations parce que c'est un sujet important. En réalité, on n'en débat jamais correctement. Et à chaque élection européenne, on voit que le fonctionnement de l'UE n'est pas compris.

Sara Prestianni : Le pacte sera voté avant les élections, mais il ne sera pas un sujet du débat. Il y aura en revanche une instrumentalisation des migrations et de l'asile, comme un outil de propagande, loin de la réalité du terrain. Notre bataille, au sein de la société civile, est de continuer notre travail de veille et de dénoncer les violations des droits fondamentaux que cette réforme, comme d'autres par le passé, va engendrer.

[Nejma Brahim](#)